

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 7 décembre à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

**Etaient présents :** M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, M. Christophe BELOT, Mme Sandrine BILLOIR, M. Jérôme HERLAUT

**Etaient absents excusés :** Mme Delphine TOFFIN, Mme Mathilde MASCLET, M. Christian SPARROW

**Etaient absents non excusés :**

**Procurations :** M. Michel SLOMIANY donne procuration à M. Aymeric DOLLE, Mme Nathalie LURKA donne procuration à Mme Sandrine BILLOIR, M. Michel BISIAUX donne procuration à Mme Annie FRERE, M. Pierre BOUREL donne procuration à M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Arnaud LEPROHON donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Anne DE RENTY donne procuration à M. Guy COQUELLE, Mme Claire-Marie DUREUX donne procuration à M. Jérôme HERLAUT,

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

**Nombre :**

de conseillers en exercice : 23

de présents : 13

de votants : 20

**Date de convocation :**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Publiée le :** 9 décembre 2022

### 22.51 - Décision budgétaire modificative n° 1

**Le conseil municipal,**

**Considérant** qu'un certain nombre de rectifications budgétaires doivent être apportées au budget de l'exercice 2022 :

- Diminution des dépenses de fonctionnement chapitre 011 Charges à caractère général, 61521 entretien de terrains 50 000 € ;
- Augmentation des dépenses de fonctionnement chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés, 64111 Rémunération principale pour un montant de 50 000 € (Maladie trois salariés depuis plus de six mois donc embauches ou heures supplémentaires environ 33 000 € et augmentation du point de l'indice de 3% environ 17 000 €)

Vu ces ajustements budgétaires synthétisés dans le tableau ci-après (les chiffres sont exprimés en euro)

Chapitre Compte Article	Libellé	Prévisions B.P. 2020	Propositions		Crédits Votés
			Réduction	Majoration	
<i>Dépenses</i>					
011/1521 <b>Fonctionnement</b>	Entretien de Terrains	92 420.00 €	50 000.00 €		42 420.00 €
012/64111 <b>Fonctionnement</b>	Rémunération principale	915 000.00 €		50 000.00 €	965 000.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE,** les rectifications budgétaires apportées au budget de l'exercice 2022.

Pour copie conforme  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 22.51, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.